



109/2019

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **25**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **05/12/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 12 DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU
COLLEGE PIERRE MORETO : PROJET PARCOURS DE
DEPORTES DE RIVESALTES A AUSCHWITZ

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, RUIZ, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SCIRE (Thuir) – ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

N. CRUQ (Fourques) à J.L. PUJOL
C. VILA (Oms) à G. CHINAUD
P. XANCHO (Saint Jean Lasseille) à A. PUIG
J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
A. BOURRAT (Thuir) à N. MON
L. FERRER (Thuir) à S. RAYNAL
R. ATTARD (Trouillas) à J. ALBERT
M. LESNE (Tordères) à R. OLIVE
G. FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C. PERALBA

Absents:

BELLE GARDE (Passa)
M. FERRER (Terrats)
P. MAURY (Thuir)
J. AMOUREUX (Tresserre)

Monsieur Raymond LEMORT est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

109/2019

ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COLLEGE PIERRE MORETO – ACTION
« LES PARCOURS DE DEPORTES DE RIVESALTES A AUSCHWITZ »

- VU** les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence en matière de Jeunesse,
- VU** l'article L.2311-7 du CGCT fixant le régime des subventions, et L5211-1 du CGCT fixant l'applicabilité des dispositions relatives au fonctionnement des conseils municipaux au fonctionnement des EPCI,

Le Président **INFORME** l'Assemblée de la demande de subvention par courrier du 9 Octobre 2019, portée par des enseignants du Collège Pierre MORETO en charge du projet sur le parcours de déportés de Rivesaltes à Auschwitz-Birkenau sur lequel 80 élèves de troisième participent.

Il **EXPLIQUE** que les enseignants sollicitent la participation de la Communauté de Communes au financement du séjour de 50 élèves, dont 41 des Aspres. Trois classes de troisième de l'établissement travaillent en partenariat avec le Camp de Rivesaltes sur le thème de la déportation, l'objectif étant que les élèves rédigent un biographie des victimes de la Shoah, et notamment d'une résidente de Thuir, arrêtée et déportée en 1942.

Le projet prévoit notamment un voyage à Cracovie et Auschwitz du 23 au 27 Mars 2020.

Le plan de financement du projet affiche une participation de 17500 euros aux familles des 50 enfants prévus.

Afin de réduire la participation des familles, et considérant le devoir de mémoire à l'honneur, le Bureau Communautaire s'est prononcé favorablement au soutien de la Communauté à cette opération, et propose une participation de 1500€.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

APPROUVE l'octroi d'une subvention à verser au collège Pierre Moreto pour le projet « Les parcours de déportés de Rivesaltes à Auschwitz-Birkenau » ;

FIXE à mille cinq cent (1500) euros le montant de la subvention à verser ;

PRECISE que si le versement devait intervenir sur l'exercice 2019, les crédits sont suffisants pour en supporter la dépense.

Ainsi Fait et Délibéré à THUIR, les jours, mois et an que dessus.


Le Président,
René OLIVE